



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 66220

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac * attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la mise en application de la convention franco-vietnamienne relative à la coopération en matière d'adoption. En effet, il apparaît que près de 1 100 dossiers sont en attente soit à la mission d'adoption internationale, soit à l'ambassade de France à Hanoi ou enfin au ministère vietnamien de la justice. Plus de deux ans après la suspension des adoptions au Vietnam, seulement dix apparentements ont été notifiés le 13 juillet dernier et on est loin du souhait d'avoir réglé un tiers des dossiers avant l'été 2001. De plus, on ne peut que déplorer le statu quo alors que la reprise des adoptions était prévue pour le 1er novembre 2000. Dès lors, elle lui demande si la reprise des adoptions est imminente, et souhaiterait connaître la suite donnée à la promesse semble-t-il faite, de dégager les crédits nécessaires à une accélération de ces procédures.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-35.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66220

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5413

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693